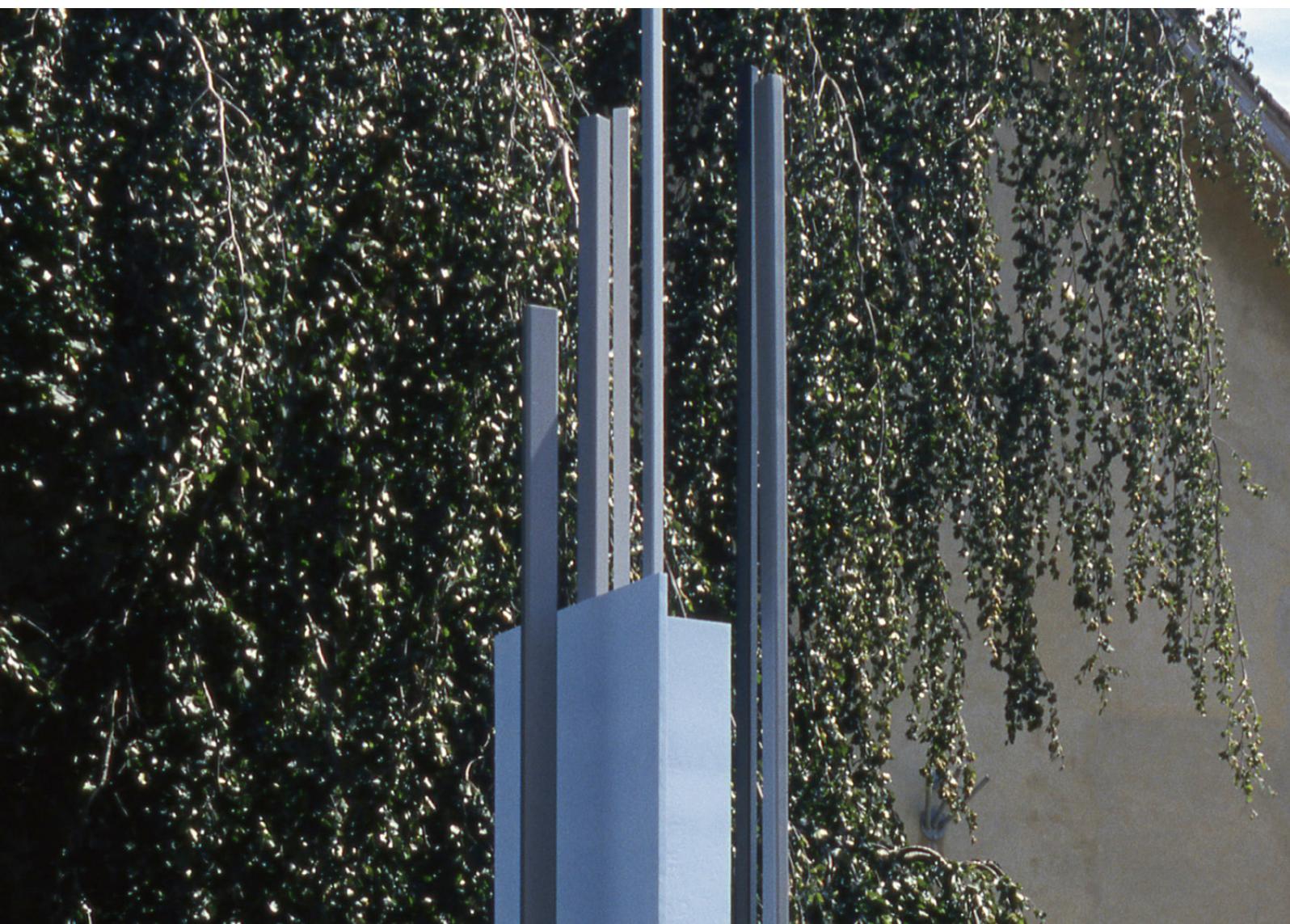


FICHE 057	ARTISTE JEAN SCHEURER	BÂTIMENT Agrilogie Grange-Verney	TYPE DE PROCÉDURE concours sur invitation	JURY PRÉSIDENT DU JURY Michel Rosazza chef de projet, architecte, Service des bâtiments DÉLÉGUÉ CCAC Daniel Rossellat MEMBRES DU JURY Olivier Dunant chef du Service de l'agriculture Laurent Faessler architecte mandataire René Mommer représentant utilisateur Claude Muret artiste Nicolas Raboud historien de l'art Daniel Schlaepfer artiste
	TITRE DE L'ŒUVRE — sculpture	LIEU chemin de Grange-Verney 2 1510 Moudon		
	RÉALISATION 1997	N° BÂTIMENT 207.1725 207.1726		
		REMARQUE cf. plaquette architecture #57		



DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

L'œuvre réalisée par l'artiste lausannois Jean Scheurer comprend deux sculptures en acier traité, composées d'un noyau bleu et d'une structure de base orange.

Ces éléments perturbés par des profils hauts de 4.60 à 5.00 m, plantés dans la terre, apparemment semblables, sont pourtant tout différents. L'adéquation habile des matériaux avec l'environnement bâti et la verticalité de ces éléments fait de cette œuvre un élément fort.

MATÉRIAUX

Acier traité.

JEAN SCHEURER

Jean Scheurer passe son enfance à Lausanne et y étudie à l'Ecole cantonale des beaux-arts de 1962 à 1965. Il fonde, en 1968, le groupe Impact avec Pierre Guberan, Henri Barbier, Jean-Claude Schauenberg, ainsi que Jacques Dominique Rouiller et Kurt von Ballmoos, et expose dès lors régulièrement en Suisse et à l'étranger. Actif sur la scène artistique vaudoise avec le groupe Impact par des prises de position artistiques critiques concernant les habitudes locales, il présente par ailleurs dans la Galerie Impact à Lausanne de nombreux artistes contemporains. Il obtient la Bourse fédérale des beaux-arts en 1969, 1970 et 1971. En dehors des actions de groupe, il pratique la sculpture, participant à des concours et à des expositions en plein air, et travaille assidûment le dessin et la peinture. Il participe en 1976 à l'exposition Media présentée au Musée d'art moderne de São Paulo et à la Biennale internationale de Beresford en Grande-Bretagne en 1979.

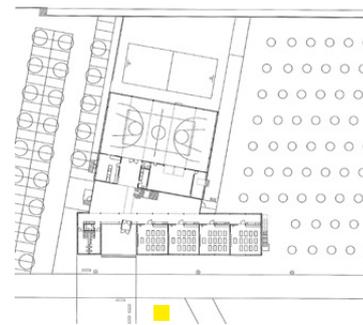
Scheurer est professeur à l'Ecole des beaux-arts de Sion de 1975 à 1985. Il est membre de la Commission fédérale des beaux-arts de 1985 à 1992. Il a réalisé de nombreuses œuvres pour des espaces publics et privés, notamment, en 1981, pour le Centre autoroutier d'Yverdon-les-Bains et pour la nouvelle gare CFF de l'aéroport de Genève. Depuis 1990, il expose régulièrement à la Galerie Rivolta à Lausanne. Il obtient le prix Pierre Monay en 1992.

[...]

Outre les interventions à l'extérieur, Scheurer est avant tout peintre et dessinateur. Dans ses toiles, les droites strient la surface, parfois très sombre et compacte, en un réseau de recouvrement intense. Ce n'est ni un enfermement, ni un treillis, ni une prison: rien que les entrelacs des traits du pinceau sur la toile qui se tisse et la profondeur qui se creuse. L'espace s'ouvre devant les gestes du peintre: rien qu'un tableau, la puissance du travail des jours, et la force des sentiments. De l'alignement à la rupture, de l'ordonnance à l'agitation, l'espace s'aère et se sature de droites qui se recourbent, s'inclinent, se superposent, des droites à la règle rompue, désamorcées aussi, l'accident du pinceau, le hasard, retenu. L'espace se construit en profondeur et en surface. Le gris cède aujourd'hui la place à la couleur. Des bleus, des oranges, des jaunes occupent la surface de la toile, construisent le tableau avec la même conscience et avec la même liberté. Jean Scheurer s'affirme dans la rigueur verticale conquise, dans l'humanité troublante de l'horizon, dans les travers de la révolte. Entre maîtrise et fragilité, sa peinture se construit telle une ascèse vers l'espace.

Nicolas Raboud, 1998,
www.jeanscheurer.ch/bio.html





PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, en application de la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 et de son Règlement du 28 décembre 1979 concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat (RAABE), ouvre un concours sculptural d'appel de projets sur invitation pour l'animation artistique sur le site extérieur de l'école cantonale d'agriculture de Grange-Verney à Moudon.

Deux pôles d'interventions ont été retenus par le maître de l'ouvrage. Le premier face au nouveau bâtiment classes-gymnastique. Ce secteur regroupe également les bâtiments culture maraîchère, internat, administration et réfectoire, il constitue l'entité Enseignement-Théorie qui engendre le traitement du thème Eau/Air pour l'intervention artistique. Le second face au nouveau bâtiment des ateliers. Ce secteur regroupe également les bâtiments remise machines agricoles et son pont de grange, ainsi que le château d'habitation, il constitue l'entité Ateliers-Pratique qui engendre le traitement du thème Terre/Feu pour l'intervention artistique.

L'artiste est libre dans ses propositions de choisir l'un ou l'autre des pôles et son thème ou les deux pôles et leurs deux thèmes. Dans tous les cas, il est indispensable de présenter deux devis séparés (un pour chaque pôle).

Le jury se réserve le droit de ne prendre qu'une des deux interventions pour les artistes ayant proposé une œuvre sur les deux pôles.

ARTISTES INVITÉS ET PROJETS REÇUS

La commission a invité les artistes suivants à participer au concours :

Gianfredo Comesi MENZONIO
Anne-Hélène Darbellay, Yves Zbinden LAUSANNE
Jean-Claude Deschamps LAUSANNE
Alois Dubach VALANGIN
Décosterd et Rahm associés LAUSANNE
Laurent Possa SION
Jean Scheurer LAUSANNE
Philippe Solms GENÈVE

EXAMEN DES PROJETS

Le jury s'est réuni pour juger les propositions reçues les 17 et 18 décembre 1996.

Le jury procède à une première analyse portant sur l'idée, l'occupation spatiale, la compatibilité des sujets avec le lieu et l'architecture.

Dans un deuxième temps, il analyse la faisabilité, la durabilité et la mise en place des œuvres proposées. Contrairement à ce qu'il avait envisagé dans le règlement et programme, le jury constate que, mis à part la proposition d'Alois Dubach (uniquement sur le pôle Ateliers), aucun des projets présentés sur les deux pôles n'est dissociable.

Il procède alors à un premier tour d'élimination. Suite à un examen approfondi, les propositions de Alois Dubach, Decosterd et Rahm, Philippe Solms, Laurent Possa sont écartées.

Au deuxième tour, le jury décide d'attribuer deux mentions aux projets qui, par l'originalité de leurs démarches, ont retenu l'intérêt du jury. Anne-Hélène Darbellay et Yves Zbinden, Jean-Claude Deschamps.

Demeurent deux projets qui, par leur force, s'intègrent parfaitement au site, en affirmant les deux entités et le traitement des thèmes retenus par le maître de l'ouvrage. Il s'agit des projets de Gianfredo Comesi et de Jean Scheurer.

Le jury se rend une nouvelle fois sur place pour se rendre compte de l'impact volumétrique des deux projets, ainsi que de leurs emprises au sol.

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.1979), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de : CHF 100 000.- TTC.

CHOIX DE L'ŒUVRE

Au terme de ses délibérations, le jury décide d'attribuer les prix suivants :

1^{er} prix, exécution à Jean Scheurer

1^{er} prix ex aequo CHF 6000.-

à Gianfredo Comesi

Mise en valeur des maquettes en collaboration avec l'artiste dans un lieu d'exposition permanente restant à définir.

de décerner deux mentions :

CHF 2000.- au projet

de Anne-Hélène Darbellay et Yves Zbinden

CHF 2000.- au projet

de Jean-Claude Deschamps

Le jury recommande à la majorité au maître de l'ouvrage l'exécution du projet de Jean Scheurer, sur les deux pôles Enseignement-Théorie et Ateliers-Pratique.

Le jury tient à relever le bon niveau général et la qualité, des propositions reçues et remercie, au nom du maître de l'ouvrage, les concurrents de l'important travail qu'ils ont fourni.

CRITIQUE DU PROJET RETENU

L'adéquation habile des matériaux avec l'environnement bâti et la verticalité de ses éléments font de cette œuvre un élément fort. La richesse formelle, la subtilité de la symbolique et l'élégance des formes ont convaincu le jury.

ARCHITECTES MANDATAIRES

Inès & Laurent Faessler LAUSANNE